
**ARRETE N° 000212 /MINMIDT du 11 janvier 2013
portant Désignation du Coordonnateur du Cadre d'Appui
et de Promotion de l'Artisanat Minier (CAPAM)**

**LE MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012/432 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Industrie, des Mines et du développement Technologique ;
- Vu** l'Arrêté n° 064/PM du 25 juillet 2003 portant création, organisation et fonctionnement du Cadre d'appui et de Promotion de l'Artisanat Minier ;

ARRETE :

Article 1^{er} : **Monsieur ESSOMBA Jean Marcel**, Ingénieur Général des Mines et de la Géologie, est, à compter de la date de signature du présent Arrêté, désigné Coordonnateur du cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier, en remplacement de Monsieur **NTEP GWETH Paul**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.-

Yaoundé, le 11 janvier 2013

**LE MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE**

Emmanuel BONDE